

Session 2020

Gymnastique CAP BEP

Compétences attendues		Principes d'élaboration de l'épreuve													
Niveau 3 Composer deux séquences différentes constituées chacune de 3 éléments enchaînés (3 familles gymniques distinctes dont un renversement), pour les réaliser avec maîtrise et fluidité devant un groupe d'élèves. Juger consiste à identifier les éléments et à apprécier la fluidité de chaque séquence.		Réalisation libre de deux séquences gymniques présentées sur une fiche type qui comporte leur projet d'enchaînement : nombre d'éléments et figurines, variété des familles, chronologie et niveau des difficultés. Des exigences de composition : les éléments proviennent d'au moins 3 familles gymniques différentes (en référence au code UNSS en vigueur) dont un élément en posture de renversement. Lorsque les agrès saut de cheval et mini-trampoline sont utilisés dans la séquence, ils sont considérés comme une famille gymnique. Des contraintes d'espace : l'enchaînement est réalisé sur un chemin de tapis de 12 m x 2 m (au moins 2 longueurs). Lorsque la séquence comporte les agrès saut de cheval ou mini-trampoline, ceux-ci terminent la composition. Un passage devant un public et une appréciation portée par des juges. Les deux séquences sont réalisées consécutivement. La cotation des difficultés est référée au code UNSS « équipe établissement » en vigueur. Pour tous les agrès : A : 0,40 / B : 0,60 / C : 0,80 / D : 1,0 ¹													
Points à affecter	Éléments à évaluer	Compétence de niveau 3 en cours d'acquisition de 0 à 9 pts						Compétence de niveau 3 acquise de 10 à 20 pts							
6 points	Difficulté	Si un élément est réalisé 2 fois, sa valeur n'est prise en compte qu'une fois. Tout élément non réalisé entraîne la suppression de sa valeur et le cas échéant la suppression de la famille correspondante.													
		Points de difficulté/éléments		1,2	1,6	2,0	2,4	2,6	2,8	3,0	3,2	3,4	3,6	3,8	4,0
		Note correspondante		0,5	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
8 points	Exécution	La difficulté de l'enchaînement ne doit pas être privilégiée au détriment d'une exécution fluide et maîtrisée. Tout élément réalisé avec une aide (humaine ou matérielle) entraîne la décote de sa valeur (B devient A). Petites fautes* = -0,2 pts. Grosses fautes* = -0,5 pts. Chute = -1pt. Contraintes d'espace non respectées = - 1pt. Toutes les fautes d'exécution réalisées sur un même élément se cumulent. En dessous de 6 éléments présentés, tout élément manquant = - 2 points. <i>*Tous types de fautes, petites ou grosses, peuvent être liées à la tenue du corps (bras, jambes, pointes de pieds, gainage), à l'amplitude, à l'axe de rotation, au temps de maintien, à la réception</i>													
3 points	Composition	1 pt			2 pts			3 pts							
		Le projet d'enchaînement remis au préalable est conforme aux exigences de composition attendues mais : - Il n'est pas respecté lors de la réalisation de l'enchaînement. - Le choix des éléments n'est pas en adéquation avec les ressources des élèves. <i>Précision : à partir du moment où le projet d'enchaînement ne respecte pas les exigences de composition (pas de renversement par exemple), la note est de 0/3 pts</i>			Le projet d'enchaînement remis au préalable est conforme aux exigences de composition attendues. Ce projet est partiellement respecté lors de la réalisation de l'enchaînement. Le choix des éléments est en cohérence avec les ressources de l'élève.			Le projet d'enchaînement remis au préalable est conforme aux exigences de composition attendues. Ce projet est parfaitement respecté lors de la réalisation. Le choix des éléments est pertinent au regard des ressources de l'élève.							
3 points	Rôle de juge	1 pt			2 pts			3 pts							
		Reconnait les éléments réalisés.			Vérifie l'adéquation entre les éléments annoncés sur la fiche et les éléments réalisés (noms et ordre chronologique).			Vérifie l'adéquation entre les éléments annoncés sur la fiche et les éléments réalisés (noms et ordre chronologique). Valide la présence des trois familles d'éléments attendues dont le renversement.							

¹ Dans le code UNSS, les éléments au saut de cheval et au mini-trampoline sont évalués sur 10 points.

Le tableau de correspondance entre les sauts répertoriés dans le code UNSS et le niveau de difficulté retenue pour l'examen est le suivant :

Saut de cheval	Code UNSS	Mini trampoline	Code UNSS
		Difficulté A = 0,40	De 6 à 6,5pts
Difficulté B = 0,60	De 6 à 8 pts	Difficulté B = 0,60	7 points
Difficulté C = 0,80	De 8,5 à 9pts	Difficulté C = 0,80	De 8 à 8,5pts
Difficulté D = 1,0	De 9,5 à 10pts	Difficulté D = 1,0	De 9 à 10pts